



---

## COMPTE-RENDU DES POINTS ESSENTIELS DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 mai 2021

---

**COVID 19** En charge : Collège communal

### **30.000 € pour aider les associations et autres clubs de Sports Esneutois**

Les effets de l'impact du Covid 19 commencent à diminuer, la vie de chacun va pouvoir bientôt reprendre à un rythme plus normal, ce sera le cas également pour les commerces, les entreprises mais aussi pour les associations et autres clubs sportifs qui vont pouvoir reprendre leurs activités et nous nous en réjouissons.

Si depuis le début de la crise, le commerce et les entreprises, les clubs sportifs ont été soutenus par les différents niveaux de pouvoir, il n'en a pas été de même pour les associations qui animent notre commune, qui elles aussi ont souffert durant cette crise et qui n'ont pas été assez soutenues.

Le Collège a décidé de consacrer une enveloppe de 30.000€ pour soutenir les associations sportives, culturelles, sociales, socio-culturelles, patriotiques et environnementales qui ont souffert financièrement de la crise sanitaire du Covid. Chaque association de l'entité pourra prétendre à une aide financière qui sera déterminée sur base d'un règlement d'octroi de subsides qui comprend plusieurs critères d'éligibilités comme les dépenses engagées pour lutter contre le Covid au sein de l'association, l'impact de la crise sur les activités récurrentes ainsi que les frais fixes qui ont été payés alors qu'il n'y avait pas de recettes en retour. En fonction du nombre de demandes une répartition équitable de cette enveloppe de 30.000 € sera établie. Pour toutes infos, les responsables d'associations doivent contacter l'Administration via l'adresse courriel : [info@esneux.be](mailto:info@esneux.be)

**MOBILITE** En charge : Laura Iker 0478.255.543/04.380.56.00 – [laura.iker@spge.be](mailto:laura.iker@spge.be)

### **Esneux met à jour son règlement complémentaire de roulage**

Régulièrement, le règlement complémentaire de roulage de la commune est modifié en raison des évolutions à l'initiative des habitants et/ou des spécialistes de la mobilité. Les principaux changements concernent :

- La suppression de la zone bleue devant l'antenne administrative, le CPAS et l'école de Tilff
- Le changement de priorité rue Gaston Bernard
- Les sens de priorités des aménagements réalisés rue de la Roche aux Faucons ;
- Les nouvelles zones d'évitement marquées ou à venir :
  - o *Rue d'Avister, zones d'évitement striées rétrécissant la chaussée à 3 mètres de largeur ;*
  - o *Au droit du carrefour Dolembreux et rue de la Clissure, conformément au plan annexé ;*
  - o *Au droit du carrefour rue de Lincé et Montfort, conformément au plan annexé ;*
  - o *Au droit du carrefour Ferdinand Spineux et avenue de l'Eglise, conformément au plan annexé ;*
  - o *Rue de la Clissure, à hauteur de l'habitation n°26 ;*
  - o *Chemin de la Xhavée, à hauteur de l'habitation n°22 ;*

- Rue Laide voie, à hauteur de l'habitation n°1 ;
- Rue Baory, à hauteur de la propriété du n°15 ;
- Les emplacements de stationnement rue Grandfosse
- Le passage pour piétons de la rue du Canal.

**PATRIMOINE** En charge : Adrien Calvaer 0485.922.669 – [adrien@calvaer.be](mailto:adrien@calvaer.be)

### **Expropriation de la gare d'Esneux : conservons notre patrimoine !**

La SNCB a récemment mis en vente publique la gare d'Esneux et les parcelles adjacentes.

La majorité aurait souhaité être associée à cette démarche et obtenir une certaine « préférence », estimant qu'un tel élément du patrimoine public (cette gare a été mise en service pour la première fois en 1866, et a conservé toute son harmonie architecturale malgré ses agrandissements) doit en priorité être conservé par les pouvoirs publics et être affecté à des activités bénéficiant à l'intérêt général.

La SNCB estime quant à elle qu'elle ne peut juridiquement se passer d'une mise en vente publique. « *Ne souhaitant pas passer à côté de cette aubaine, nous avons décidé d'user de notre droit d'exproprier la SNCB pour s'assurer de la conservation de ce patrimoine et le conseil communal a suivi* » précise Adrien Calvaer, échevin du patrimoine.

Place maintenant à la suite de la procédure et à la mise en place d'un projet permettant, d'une part, de conserver ce bâtiment repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel et, d'autre part, d'en faire bénéficier l'intérêt général.

### **La ferme de Beauregard : un projet ambitieux qui valorisera notre patrimoine...**

Il y a plusieurs mois, la commune d'Esneux a été approchée par les ambitieux porteurs du projet de la ferme de Beauregard (<https://www.fermedebeauregard.be>).

Ces derniers disposaient d'un terrain et souhaitaient y mettre en place un projet de ferme en maraichage bio. Leur projet nécessitait l'exploitation d'un terrain plus grand et la commune possédait un terrain contigu. Ce dernier terrain, en zone agricole, n'était pas affecté à des activités d'intérêt général et le Collège a estimé qu'il était préférable de pérenniser et encourager une seule exploitation plutôt que de permettre l'installation de plusieurs fermes sur des petites surfaces.

C'est dans cet ordre d'idée que, d'une part, le permis d'environnement a été octroyé et que, d'autre part, le Collège a proposé au conseil d'octroyer un bail emphytéotique sur ledit terrain.

« Nous ne pouvons que souhaiter une franche réussite à cette jeune équipe, tout en souhaitant qu'ils n'oublient pas de rappeler, sur leur site internet, que la ferme est implantée à Esneux, et non à Bonnelles 😊 » précise Adrien Calvaer, échevin du patrimoine et de l'urbanisme.

**ENERGIE** En charge : Pauline Gobin 0474.138.105 – [pauline.gobin@gmail.com](mailto:pauline.gobin@gmail.com)

### **Adhésion à la convention des maires pour le climat et l'Énergie**

Les autorités locales jouent un rôle de premier plan dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. A ce titre, la commune d'Esneux a pu lancer plusieurs actions en la matière depuis le début de cette législature : l'adhésion à la Convention des Maires en est une de plus mais c'est aussi la première étape d'une dynamique beaucoup plus longue qui aboutira à la mise en place d'un « Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat » propre à la commune. Pauline Gobin, échevine de l'énergie, se réjouit de cette adhésion à la convention car « elle marque le début du travail qui aboutira à un plan ambitieux en faveur de notre commune ».

**ENVIRONNEMENT** En charge : Pauline Gobin 0474.138.105 – [pauline.gobin@gmail.com](mailto:pauline.gobin@gmail.com)

### **Mise à jour de la station d'épuration de Fontin**

Les travaux visant à diminuer les nuisances des riverains de la station d'épuration de Fontin vont enfin pouvoir avancer. Alors qu'en août 2020, des riverains alertaient la commune concernant des nuisances importantes, des travaux devaient être envisagées. Deux options se posaient à la commune : le remplacement complet de l'outil ou la rénovation et la mise en conformité de celui-ci. C'est, dans un premier temps, la première option qui avait été choisie par le Collège communal et validée par le conseil communal de janvier. Or, après une étude approfondie, l'AIDE estime que ces travaux s'élevaient à plus de 200.000 euros et nécessiteraient de nombreuses démarches complémentaires (permis d'environnement, dépollution du sol, ...) pour une mise en œuvre dans quelques années.

Devant l'urgence de la situation, le Collège a donc proposé au conseil communal d'opter, finalement, pour l'option « rénovation ». Moins coûteuse, elle a surtout pour avantage d'être réalisable pour cet été 2021 et de s'inscrire dans une certaine durabilité. L'entretien de cet outil sera également assuré par l'AIDE. « En parallèle, la demande a été formulée auprès de la SPGE afin de voir aboutir, à travers un futur plan d'assainissement, la création d'une nouvelle station, qui reprendra l'ensemble des eaux usées du village de Fontin » précise Pauline Gobin, l'échevine en charge de l'environnement.

## **DIVERS**

**BIBLIOTHEQUES** En charge A-C Flagothier 0478.293.390 – [annecatherine.flagothier@avocats-levy.be](mailto:annecatherine.flagothier@avocats-levy.be)

### **Les bibliothèques d'Esneux-Tilff ouvrent à nouveau leurs portes**

Après 3 petites semaines de fermetures, les bibliothèques communales sont à nouveau accessibles, à l'Escale et au Château de Tilff. Le Collège a décidé d'investir dans ses bibliothèques afin de permettre une diversification des activités qui y seront proposées. C'est ainsi que c'est désormais une bibliothécaire à temps plein qui vous y accueillera. De nouvelles perspectives sont annoncées pour les prochains mois, notamment en collaboration avec les écoles

### **PCM- Plan communal de mobilité d'Esneux-Tilff**

Lors du conseil, le Collège a rappelé les grandes dates du Plan Communal de Mobilité qui entre dans sa phase finale. En effet l'enquête publique est ouverte, **depuis le mardi 18 mai et ce jusqu'au mercredi 30 juin 2021.**

Le 28 mai 2020, le Conseil approuvait le diagnostic de la situation actuelle et la définition des objectifs et des enjeux établis en collaboration avec le bureau d'études Espaces-Mobilités et l'ICEDD. Sur cette base, des propositions concrètes ont été établies, avec des précisions apportées pour

chacun des modes : marche à pied, vélo, transports en commun, voitures et poids lourds. Les propositions ont été concertées avec la Région, le Collège et les Services techniques communaux.

Une présentation PowerPoint commentée a été mise en ligne dès le début de l'enquête. Le lien et les documents utiles sont disponibles via le site internet de la commune d'Esneux : <https://www.esneux.be/> . Le projet de PCM peut également être consulté à l'administration communale d'Esneux jusqu'au 30 juin 2021, sur rendez-vous au 04/380.93.40, chaque jour ouvrable pendant les heures de services, du lundi au vendredi 9h à 12h et le jeudi jusqu'à 20h.

Une séance online via la plateforme zoom, d'une heure, se déroulera le mercredi 9 juin à 20h pour répondre aux questions les plus pertinentes qui auront été reçues et sélectionnées en amont. Un lien vers cette réunion sera disponible 2 jours avant la réunion sur le site internet : <https://www.esneux.be/>

Un avis peut être rendu par écrit à l'administration communale, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 Esneux ou par mail : [melissa.magain@esneux.be](mailto:melissa.magain@esneux.be) durant la durée de l'enquête publique (jusqu'au 30 juin).